
Les comptes du régime général en 2008 et 2009

1. Un déficit 2008 de 8,9 milliards d'euros, conforme aux prévisions de la précédente loi de financement de la sécurité sociale

Les comptes du régime général avant prise en compte du PLFSS

En milliards
d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009 (Avant mesures)
Maladie	- 8,0	- 5,9	- 4,6	- 4,0	- 7,6
AT/MP	- 0,4	- 0,1	- 0,5	0,4	0,4
Famille	- 1,3	- 0,9	0,2	0,4	0,3
Vieillesse	- 1,9	- 1,9	- 4,6	- 5,7	- 8,0
Régime général	- 11,6	- 8,7	- 9,5	- 8,9	- 15,0

En 2008, le déficit du régime général devrait atteindre 8,9 milliards d'euros, ce qui est conforme à la prévision de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2008 et à celle de la Commission des comptes de juin 2008. Malgré la dégradation de la conjoncture économique, qui pèse sur la **masse salariale (- 0,3 point)** et affecte les recettes à hauteur de 600 millions d'euros, d'autres phénomènes sont venus en amélioration du solde, notamment l'effet sur les encaissements de cotisations du passage à la mensualisation pour les travailleurs indépendants.

Pour la première fois, le déficit de la branche vieillesse sera supérieur à celui de l'assurance maladie. Le déficit de **l'assurance maladie** continue en effet de baisser en 2008 pour s'établir à **4 milliards d'euros**, ce qui serait le meilleur résultat depuis 2001. C'est le fruit du supplément de recettes acquis en 2007 mais également d'une meilleure maîtrise des dépenses avec les mesures prises au cours de l'été 2007 dans le cadre du plan d'alerte et dans la LFSS 2008. Contrairement à l'année dernière, l'évolution des dépenses d'assurance maladie, mieux maîtrisée, n'a pas conduit au déclenchement de la procédure d'alerte. Le dépassement de l'objectif serait contenu à 750 millions d'euros. Les mesures de renforcement de la maîtrise des dépenses annoncées à la Commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS) de juin 2008 (maîtrise médicalisée, baisse de prix de médicaments, gel de fonds) concourent à ce résultat.

La **branche accidents du travail et maladie professionnelles** devrait connaître un excédent de **400 millions d'euros environ en 2008**, après une dégradation en 2007 liée à des opérations comptables demandées dans le cadre de la certification, notamment en intégrant le déficit du Fonds de cessation anticipée des travailleurs victimes de l'amiante (FCAATA).

La **branche famille** reste excédentaire. La fin de la montée en charge de la prestation d'accueil du jeune enfant permet à la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)

de retrouver une situation d'excédent structurel avec des recettes sensiblement plus dynamiques que ses charges (+ **400 millions d'euros en 2008**).

Par rapport à la prévision de juin, le déficit de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) s'alourdirait encore de 200 millions d'euros pour s'élever à **5,8 milliards d'euros**, le principal facteur étant la révision à la baisse de la masse salariale. Les comptes intègrent aussi la revalorisation des pensions au 1^{er} septembre de 0,8 point en plus de celle de 1,1 point au 1^{er} janvier 2008.

2. Les comptes prévisionnels du régime général en 2009 sont affectés par le ralentissement de l'activité économique

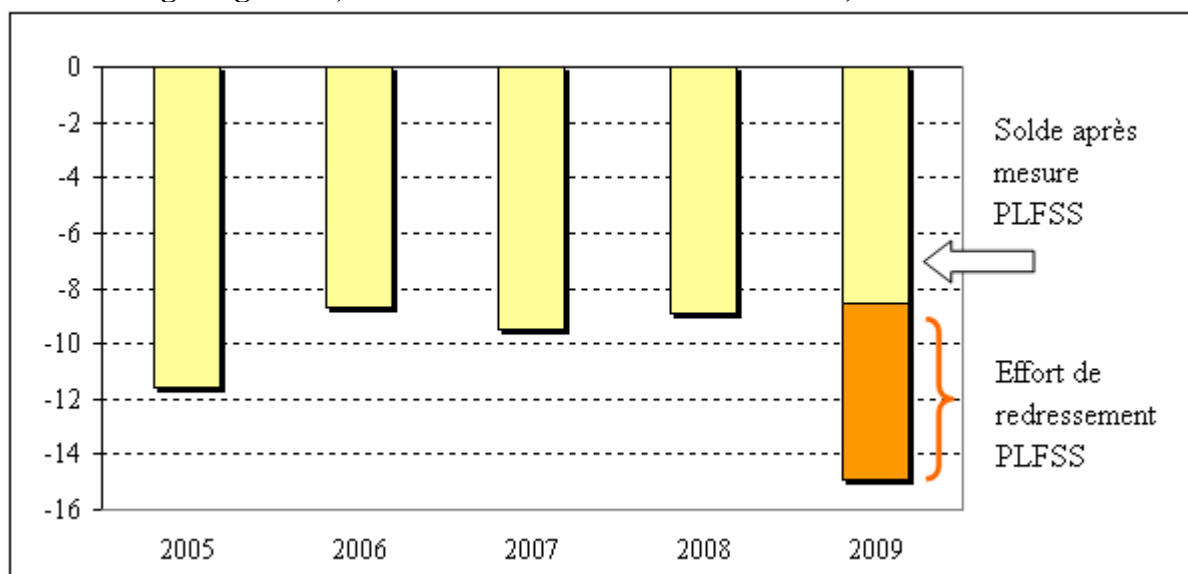
L'année 2009 subira pleinement le ralentissement de l'activité économique. La **masse salariale du secteur privé**, à l'origine des trois quarts des recettes du régime général, devrait croître de **3,5 % en 2009 contre 4,5 % en 2008**. Un point de masse salariale en moins représente 2 milliards d'euros de perte de recettes pour le régime général. La révision à la hausse de l'inflation en 2008 provoque par ailleurs une augmentation importante des dépenses des prestations familiales et de retraites.

Sans mesures nouvelles, le déficit du régime général aurait pu atteindre 15 milliards d'euros. Si les deux branches famille et accidents du travail sont susceptibles de stabiliser leur situation excédentaire, les branches maladie et vieillesse verraient leur situation financière tendancielle, avant mesure, se dégrader chacune de l'ordre de 2 à 3 milliards d'euros.

3. Le PLFSS 2009 : un effort de redressement de plus de 6 milliards d'euros

Les mesures prévues dans le PLFSS permettront de ramener le déficit du régime général en dessous de 9 milliards d'euros. Cet objectif est nécessaire pour ramener le régime général sur une trajectoire de retour à l'équilibre à l'horizon 2012 et indispensable pour pouvoir contenir le déficit des administrations publiques au niveau de 2,7 % du PIB.

Solde du régime général, effort de redressement dans le PLFSS, en milliards d'euros



Pour atteindre cet objectif ambitieux compte tenu du contexte conjoncturel, améliorer les comptes du régime général de près de 6 milliards d'euros, le PLFSS s'appuie tout d'abord sur une maîtrise des dépenses d'assurance maladie qui évolueront en 2009 de 3,3 %. Le transfert de la dette sociale à la CADES permet d'alléger les charges financières du régime général de plus de 1 milliard d'euros. Des recettes nouvelles seront apportées à la CNAMTS à hauteur de 1,4 milliard d'euros. Enfin, ce PLFSS concrétise la volonté du Gouvernement de faire jouer la solidarité entre les différentes branches ou régimes de la protection sociale. Compte tenu des enjeux liés au vieillissement de la population, les branches déficitaires, et tout particulièrement la vieillesse, doivent pouvoir bénéficier de transferts financiers depuis les branches structurellement excédentaires (la branche famille et l'assurance chômage).

Cet effort partagé – 3,1 milliards d'économies en dépenses y compris les charges financières, 1,7 milliard de transferts au profit du régime général et 1,4 milliard d'euros de recettes nouvelles – permet ainsi de ramener le solde du régime général à - 8,6 milliards d'euros.

**Le redressement du régime général :
impact des mesures nouvelles en recettes et dépenses sur le solde du régime général**

En milliards d'euros

	Solde tendanciel (présentation CCSS)	Allègements charges financières avec la reprise de dette	Mesures sur les dépenses (+ = <i>économies et -</i> <i>= dépenses</i>)	Mesures nouvelles recettes	Mesures de transferts	Solde après mesures
Maladie	- 7,6	0,4	2,2	1,4	0,3	- 3,4
AT/MP	0,4	0	- 0,1	0	- 0,3	0,0
Famille	0,3	0	-0,1	0	- 0,5	- 0,2
Vieillesse	- 8,0	0,7	0	0	2,2	- 5,0
Régime général	- 15	1,1	2,0	1,4	1,7	- 8,6